

tional), la fraude au détachement de travailleurs (ex. : création d'entreprises plus ou moins fictives dans le pays d'origine).

Jean-Paul Fournel a conclu son intervention sur l'obligation de vigilance du donneur d'ordre (maître d'ouvrage ou entreprise) : lors de la conclusion d'un contrat de sous-traitance avec une entreprise étrangère, puis tous les six mois, il doit exiger la production d'un certain nombre de documents (ex. : document mentionnant le numéro de TVA intra communautaire, certificats de détachement, justificatif d'immatriculation à un registre professionnel, liste des salariés soumis à autorisation de travail, etc.)

Responsable de l'Unité régionale d'appui au contrôle du travail illégal au sein de la Directorate, Eric Bayle est venu compléter le propos en précisant les avancées apportées par la loi Savary qui ont pour but de mieux contrôler les interventions des entreprises étrangères et de responsabiliser les donneurs d'ordre qui font intervenir ces entreprises en France.

Il existe une panoplie de sanctions

« Cette loi qui impose à l'entreprise étrangère de faire une déclaration de détachement et de désigner un représentant en France donne une base légale à l'autorisation de détachement », a-t-il ajouté, précisant : « Le client français doit exiger une copie de cette déclaration et de la désignation lors de la signature du contrat de sous-traitance. A défaut, il encourt une amende administrative ».

En ce qui concerne la responsabilisation du donneur d'ordre/maître d'ouvrage, « dispositions qui valent pour la sous-traitance franco-française », a-t-il insisté en écho à Jean-Paul Fournel, Eric Bayle a distingué trois blocs de responsabilisation : le respect du « noyau dur » du code du travail (ex. : non-respect des règles relatives à la durée légale du travail, respect des règles d'hygiène et de sécurité, le respect des salaires minimum conventionnels et hébergement digne).

« Il existe une panoplie de sanctions pénales, civiles, administratives pour le travail illégal. L'obligation de vigilance est fondamentale ! » a-t-il commenté non sans détailler le dispositif en vigueur : « contrôle, injonction d'intervention, injonction de régularisation dans un délai rapide et à défaut, sanctions ! »

Avant de conclure sur la pertinence de la récente convention partenariale signée par la Profession et le Préfet de Rhône-Alpes (Cf. plus haut), « convention novatrice sur sa cible », Eric Bayle a présenté les nouveautés liées à la loi Macron, notamment la généralisation de la carte d'identification professionnelle du BTP, l'autorité donnée au Préfet pour suspendre une prestation de services non conforme et l'augmentation substantielle du plafond de l'amende infligée aux donneurs d'ordres pris en défaut.

(*) Directorate : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Mandataires

LA COM' FORM RECRUTE



Les deux nouvelles recrues de la Com' Form : Patrice Gavrin (à gauche) et Arnaud Cottaz

La commission « Formation » de BTP Rhône (Com' Form) vient de recevoir le renfort de deux nouveaux membres. Chacun d'eux se dit déterminé « à apporter sa pierre à l'édifice ».

La commission « Formation » de la Fédération BTP Rhône, dite « Com' Form », vient d'accueillir deux nouveaux membres : Arnaud Cottaz, codirigeant de l'entreprise de couverture-zinguerie CERTA Toitures (Villefranche-sur-Saône ; 12 salariés), et Patrice Gavrin, responsable du service « Ressources Humaines » des entreprises de génie climatique SOMECI (Lyon ; 40 salariés) et SOMECI IDA (Villefontaine ; 20 salariés). Au terme d'une première réunion, ils font part de leurs motivations. Tous deux veulent être utiles ! Interview croisée.

Pourquoi avoir souhaité intégrer la commission « Formation » de BTP Rhône ?

Patrice Gavrin : J'ai participé à une réunion d'information organisée par la Fédération BTP Rhône qui portait sur la réforme de la formation professionnelle continue. A l'issue de cette présentation, très intéressante au demeurant, le président de la commission « Formation » a lancé un appel en direction de tous ceux qui s'intéressent à cette question de la formation. J'y réponds favorablement, en espérant pouvoir apporter une contribution utile aux travaux de cette commission.

Arnaud Cottaz : Nous mettons l'accent sur la formation au sein de notre entreprise. D'ailleurs, nous accueillons en permanence des apprentis. Aussi, quand j'ai entendu cet appel du président de la Com' Form en fin de réunion sur la réforme de la formation professionnelle, j'ai pris la balle au bond et j'ai décidé de répondre « présent ». J'espère pouvoir apporter ma pierre à l'édifice.

Je souhaite contribuer à ce que davantage de jeunes puissent se former malgré une conjoncture difficile et la disparition de certaines aides.

Quel est votre sentiment à l'issue de cette première réunion ?

Arnaud Cottaz : Il s'agit d'une première prise de contact. Je ne vois pas encore concrètement à quoi je vais pouvoir être utile : faire la promotion des métiers, intégrer un groupe de travail... J'ai surtout découvert les acteurs du monde de la formation. Je me suis aussi rendu compte de l'implication de la profession, de tout ce qu'elle a déjà mis en place... J'ai également récupéré beaucoup d'informations sur la formation, sur tout ce qui se fait dans ce domaine... C'est vaste !

Patrice Gavrin : Je note qu'une part importante de l'activité est consacrée à la sensibilisation des jeunes en milieu scolaire. Je me suis aussi rendu compte de la place importante qu'occupe l'apprentissage. Or, au niveau de l'entreprise, nous recrutons des jeunes non pas en fonction de la filière de formation (apprentissage ou contrat de professionnalisation) mais en fonction de leur parcours et surtout de leur projet ; voilà qui va m'inciter à réfléchir à nos pratiques de recrutement. (...) Mais à ce jour, il est encore trop tôt pour discerner le domaine dans lequel je vais pouvoir intervenir pour être utile aux travaux de la commission.

Quel projet a attiré votre attention ?

Patrice Gavrin : Tout ce qui touche à la sensibilisation du public à nos métiers. Je l'ai fait le 23 mars dernier avec la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon. *Jamais avec des scolaires. Ce sera une découverte !*

Arnaud Cottaz : Ce qui concerne l'accompagnement des jeunes en formation par des professionnels ou encore la présentation des métiers par des professionnels ; c'est important de donner aux jeunes un avis extérieur, complémentaire à celui des enseignants.